

Taxes postales
Dans le régime intérieur ainsi que dans les relations franco-coloniales et intercoloniales, le poids maximum des lettres et paquets est porté de 1.500 grammes à 2 kilos.

Dispositions diverses
Les retraites pour la vieillesse
Le maximum de la retraite est porté de 1.000 francs à 1.200 francs.

La pension des cantonniers
A compter du jour où ils passent au service de l'Etat, les cantonniers départementaux et communaux bénéficient du régime de pensions institué par la loi du 21 mars 1924.

La perception des pensions
Le pourcentage des majorations de pensions prévues par la loi du 21 mars 1924 est porté de 10 à 15 % à compter du 1er janvier 1933.

Le cumul des pensions et des traitements
La réduction opérée sur le traitement en fonction du seul montant de la pension ne jouera pas pour les tranches de traitement égales ou inférieures à 2.000 francs.

Le monopole du pétrole
D'ici trois mois, une Commission recherchera pour être soumise au Parlement, les conditions pratiques d'organisation du monopole d'importation du pétrole.

La taxe sur les appareils de T. S. F.
En vue d'en consacrer le produit aux dépenses de la radiodiffusion, il est institué, à partir du 1er juillet 1933, des taxes sur les postes à tubes.

Des demandes de contrôle
Il est examiné la situation résultant des menaces de sanctions qui ont été formulées par plusieurs fédérations provinciales.

Une nouvelle réunion
La réunion s'est terminée sans qu'aucune décision ait été prise en dehors de celle de répondre publiquement aux menaces de M. Paul Faure.

UN MARI JALOUX TIRA SUR SA FEMME ET SE SUICIDA
On mande de Périgueux que la famille Forgeron, composée de sept personnes, a été victime d'un drame.

LE CRIME ATROCE D'UN GAMIN DE 9 ANS
Ayant tué son jeune frère il traîna son corps dans la maison puis s'en fut garder les moutons.

UNE IMPORTANTE BAISSE DES SALAIRES DANS LE TEXTILE DE LA REGION DE DOULLENS
Une nouvelle qui a causé une vive émotion dans tout le personnel des usines Saint-Frères.

LA GRANDE KERNESS AMENERA A LILLE UNE FOULE IMMENSE
Voici le programme des trois journées
SAMEDI
Reception des soixante-huit sociétés prenant part à la XIVe Fête Fédérale de Gymnastique.

DIMANCHE
A 11 h. 30, place Philippe-de-Girard, concert-apéritif par la Phalange Accordeonis de la rue de Valenciennes.

LUNDI
A 14 h. 30, Grand Concours-Corège de sociétés et groupes costumés.

LE JUBILE DU SENATEUR A. POTIE

Ancien Président du Conseil Général du Nord
C'est le dimanche 11 juin qui sera célébré à HAUBOURDIN, le 30e anniversaire de l'élection de M. Auguste Potie, maire d'Haubourdin, et ancien président du Conseil Général du Nord.

La tension s'aggrave entre les deux fractions du Groupe Socialiste
Des « partisans du soutien » se sont réunis hier à la Chambre et ont examiné la situation résultant des menaces de sanctions.

Des demandes de contrôle
Il est examiné la situation résultant des menaces de sanctions qui ont été formulées par plusieurs fédérations provinciales.

Une nouvelle réunion
La réunion s'est terminée sans qu'aucune décision ait été prise en dehors de celle de répondre publiquement aux menaces de M. Paul Faure.

UN MARI JALOUX TIRA SUR SA FEMME ET SE SUICIDA
On mande de Périgueux que la famille Forgeron, composée de sept personnes, a été victime d'un drame.

LE CRIME ATROCE D'UN GAMIN DE 9 ANS
Ayant tué son jeune frère il traîna son corps dans la maison puis s'en fut garder les moutons.

UNE IMPORTANTE BAISSE DES SALAIRES DANS LE TEXTILE DE LA REGION DE DOULLENS
Une nouvelle qui a causé une vive émotion dans tout le personnel des usines Saint-Frères.

LA DECONFITURE DE LA BANQUE PETTY DE DUNKERQUE

La Cour d'Appel de Douai a rendu hier son arrêt
A la suite de plusieurs et fort longues audiences et cours desquelles on n'entendait pas moins de quatre-vingt plaidoiries, la Cour d'Appel de Douai avait demandé quinze jours de réflexion pour statuer sur les procès intentés aux dirigeants de la Banque Petty de Dunkerque.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Le travail le plus long et le plus délicat des ouvriers spécialistes chargés du montage de la lunette provenant de l'Observatoire de Henri qui possède un objectif de 36 centimètres et sera doté d'un spectroscopie qui servira aux études stellaires.

Le sous-sol comprendra un atelier et une salle aménagée pour recevoir un astromètre.

Le rez-de-chaussée abritera une salle de conférences et de cours, un vestibule et deux bureaux.

Les services météorologiques, de l'heure et autres. On y trouvera une bibliothèque et une salle aux archives pour les documents intéressant le Nord de la France.

Le second étage, c'est-à-dire la coupole, abritera naturellement le grand équatorial provenant d'Henri.

La station météorologique étendra son champ d'activité sur toute la région du Nord. Outre les études scientifiques sur le climat qu'elle pourra entreprendre, elle présentera au point de vue pratique, un intérêt de tout premier ordre.

Le défaut de cette installation constituait une grande lacune et son activité est appelée à rendre d'éminents services à la science et à la région.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Les déclarations de la Cour
Le Tribunal prononce la condamnation des condamnations suivantes :
Contre le directeur, Paul Petty, sur le chef de distribution de dividendes fictifs, un an de prison et 5.000 francs d'amende.

Un automobiliste s'est tué
près de Saint-Pol-sur-Ternoise
Jeudi, vers 23 h. 15, M. Faquet, de Chélers, revenant son domicile à bicyclette lorsque parvenu à 100 mètres au nord du lieu dit « La Belle » a été heurté par une automobile.

L'Exposition Philatélique s'ouvre aujourd'hui à Lille
Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, c'est aujourd'hui samedi 3 juin que s'ouvre, à l'Hôtel de Ville de Lille, l'Exposition Philatélique Nationale, organisée par l'Association Philatélique Lilloise.

Automobilistes Attention !
On communique de la Préfecture du Nord :
En présence de l'augmentation croissante des accidents occasionnés par les fautes inexcusables, la Commission de Rétablissement des Permis de Conduite est décidée à se montrer d'une sévérité exemplaire à l'égard des automobilistes.

Le conseil interdépartemental de Préfecture de la région du Nord, groupant plusieurs départements, a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

L'Assemblée a procédé à l'examen des réclamations présentées par divers chefs d'entreprises au sujet des retenues qui leur ont été appliquées pour les années 1930 et 1931.

La ville de Quennoy-sur-Dedde perd son maire et est condamnée à payer les communes de Lille les dépens du procès et les frais d'expertise.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.

Le conseil interdépartemental de Préfecture a rendu, hier, plusieurs arrêtés.